

480 GRAMMES/L

OSMODIFFUSION
IDEALE

SYSTEMIE
OPTIMALE

EFFET
MAXIMAL

Cayenne®

HERBICIDE FOLIAIRE
SYSTÉMIQUE NON SÉLECTIF



Albaugh
Your Alternative™

Cayenne® est un herbicide foliaire systémique :

- Combinant 2 adjuvants hydratants, diffusants et osmotiques, dont un d'origine végétale, pour une meilleure pénétration du produit
- Hautement concentré en matière active : 480 g/L de glyphosate
- Facile d'emploi : formulation peu moussante et plus fluide
- Aucun classement requis en ce qui concerne les effets sur la santé selon le règlement 1272/2008

Cayenne®

HERBICIDE FOLIAIRE
SYSTÉMIQUE NON SÉLECTIF

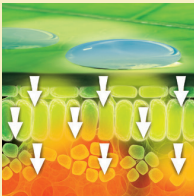


POINTS FORTS

Un concentré d'avantages et d'innovation

- Produit prêt à l'emploi, aucun adjuvant à ajouter
- Diffusion du glyphosate optimisée
- Systémie de la plante préservée
- 480 g/L de glyphosate :
 - moins de produits à manipuler et à stocker
 - des doses par hectare plus faibles
- Une dose recommandée par type d'adventice
- ZNT de 5 mètres
- Délai avant travail du sol: 6h après traitement sur annuelles et bisannuelles, et 4 jours après traitement sur vivaces

MODE D'ACTION



1. Coupe d'une feuille après traitement
Meilleure adhérence des gouttelettes.
Passage facilité à travers la cuticule.



2. Migration du produit dans les racines
Pénétration rapide et en profondeur.
Systémie optimisée.
Diffusion du glyphosate et efficacité maximisées.



3. La repousse
Destruction totale du système racinaire.
Pas de repousse possible et action durable.

USAGES AUTORISÉS

Jachère semée : limitation de la pousse et de la fructification
Jachère spontanée : toutes cultures, limitation de la pousse et de la fructification
Arboriculture fruitière : désherbage, cultures installées
Traitements généraux : désherbage, dévitalisation des broussailles (sur pied)
Traitements généraux : désherbage, dévitalisation des souches
Traitements généraux : désherbage en zones cultivées, après récolte
Traitements généraux : désherbage en zones cultivées, sur cultures installées
Traitements généraux : désherbage en zones cultivées avant mise en culture, herbes annuelles
Vigne : désherbage, cultures installées
Blé, Orge : désherbage avant moisson (non autorisé sur porte-graines et orge de brasserie)
Lin textile : désherbage avant moisson (non autorisé sur porte-graines)



Cayenne® - AMM n° 2120143
Concentré Soluble (SL) Glyphosate (Sel de diméthylamine) : 480 g éq. acide/L (39,4 % éq. acide).
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Respecter les précautions d'emploi (Spécifications, délai avant récolte en jours (DAR) et ZNT, etc.). Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

Responsable de la mise sur le marché :
Albaugh TKI d.o.o., Grajski trg 21, SI-2327 Rače, Slovenia, Tel: +386 2 609 02 11.

© TM trademark or trade name of Albaugh, LLC or an affiliated company

DOSES RECOMMANDÉES DE Cayenne (L/HA)

Dans tous les cas respecter les prescriptions de l'avis du JORF du 8 octobre 2004

VIGNES ET VERGERS – CULTURES PÉRENNES :

Les doses correspondent à un stade développé des adventices (> 6 feuilles des dicotylédones, début tallage des graminées).

GRAMINÉES ANNUELLES

Brômes, Orge des rats, Pâturin annuel, Sétaires	2,25
Digitaire, Panic crête de coq	3 (avant tallage 1,5)
Folle avoine, Ray-grass d'Italie (multiflore)	3 (avant tallage : 1,875)

DICOTYLÉDONES ANNUELLES/BISANNUELLES

Amarante réfléchie, Coquelicot, Crépis, Diplotaxis, Séneçon commun, Souci, Stellaire, Véronique de Perse	2,25
Laiterons (rude et maraîcher), Véronique feuille de lierre	2,625 (avant 6 feuilles 1,875)
Datura stramoine, Euphorbes, Erodium	3
Gaillet, Lamiers, Morelle, Renouée persicaire, Arroches, Chénopode	3 (avant 6 feuilles : 1,875)
Mouron rouge	3 (avant 6 feuilles 2,25)
Erigérons	3,375 (avant 6 feuilles : 1,875)
Géraniums, Carotte sauvage	3,75 (Carotte : plantes peu développées)
Vesce cultivée	4,5 (avant 6 feuilles : 2,25)

GRAMINÉES VIVACES

Chiendent rampant	3 (15 cm, avant épiaison)
Ray-grass anglais (pérenne)	4,5
Andropogon, Canne de Provence, Chiendent pied de poule, Sorgho d'Alep	5,25 par tache ou sur le rang (Chiendent pied de poule : hauteur 20 cm ; Sorgho : hauteur 30-40 cm)

DICOTYLÉDONES VIVACES

Chardon des champs, Millepertuis perforé, Passerage drave, Plantains	3
Chondrille	3+3 (2 passages : novembre et avril)
Luzerne lupuline, Muscari, Pissenlit, Rumex	3,375 (Rumex : montaison)
Poireau des vignes	3,75
Ail des vignes, Fougère	4,5 (Fougère : avant jaunissement des frondes)
Grande Ortie (dioïque), Trèfles, Liseron des champs, Liseron des haies, Mauve	5,25 par tache ou sur le rang (Liserons : floraison : Aristoloche : hauteur 40 cm ; Epilobe : floraison, 3,375 sur levées d'automne)
Potentille, Tussilage	6 par tache uniquement ou sur le rang

DANS LE CADRE DE LA DÉVITALISATION DES BROUSSAILLES : Clématite, Ronce 6,75 litres/ha, (Ronces : à l'automne uniquement).

DANS LE CADRE DE LA DÉVITALISATION DES SOUCHES (VIGNE) : Ceps de vigne : 6 litres/ha, avec panneau récupérateur

GRANDES CULTURES :

Le stade développé des plantes à détruire correspond à plus de 3 feuilles des dicotylédones ou dès le tallage des graminées.

Adventices	Stade développé	Stade très jeune*
DICOTYLÉDONES ANNUELLES / BISANNUELLES		
Fumeterre, Séneçon commun, Stellaire	1,5	0,75
Amarante réfléchie, Diplotaxis	1,5	1,125
Capselle, Chénopode, Coquelicot	1,875	0,75
Amarante hybride, Arroche étalée, Renouée persicaire	1,875	1,125
Véroniques	1,875 (pleine végétation 2,625)	1,125
Ambrosie à feuille d'armoise	1,875	1,5
Phacélie	1,875	-
Euphorbes	2,25	0,75
Arroche hastée, Gaillet, Laiterons (rude et maraîcher), Lamiers, Morelle, Repousses de tournesol, Souci	2,25	1,125
Matricaires	2,25	-
Mouron rouge	2,625	1,125
Moutarde, Radis	2,625 (jachère semée, montaison 3,75)	-
Repousses de colza	2,25 (montaison : 3,75)	1,875
Trèfle de Perse	2,625	1,125
Epiaire, Mercuriale annuelle, Ravenelle	3	-
Renouée des oiseaux	3	1,5

GRAMINÉES ANNUELLES

Agrostide jouet du vent, Repousses de céréales	1,125	0,75
Orge des rats	1,5	1,125
Ray-grass d'Italie (multiflore), Vulpin des champs	1,875	0,75
Folle avoine, Pâturin annuel	1,875	1,125
Brôme stérile	1,875	1,5
Brôme mou, Digitaire, Panic crête de coq	2,25	1,125
Sétaires	2,25	1,5
Vulpin des prés	2,25	1,125
Fétuque élevée	2,25	1,5

GRAMINÉES VIVACES

Chiendent rampant, Agrostides, Ray-grass hybride	2,25 (Chiendent rampant : 15 cm, avant épiaison)	-
Avoine à chapelet, Dactyle aggloméré, Fléole, Pâturin commun	3	-
Ray-grass anglais (pérenne)	3 (jachère semée, dès montaison 3,75)	-
Houlque molle, Jonc, Chiendent pied de poule	5,25 (Chiendent pied de poule : hauteur 20 cm)	-

DICOTYLÉDONES VIVACES

Chardon des champs	2,625	-
Laiteron des champs, Pissenlit, Plantains, Rumex	3 (Rumex : montaison)	-
Luzerne	3,375 (implantation ancienne 5,25)	2,25
Gesse tubéreuse, Séneçon de Jacob	4,5	-
Armoise, Grande consoude, Grande Ortie (dioïque), Liseron des champs, Liseron des haies, Renouée amphibie, Trèfles	5,25 (Liserons : floraison)	-

*Avant tallage ou 3 feuilles des dicotylédones.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.